

Initiatives ministérielles

ce soit. On devrait peut-être, et même sûrement, s'occuper plus activement de cette question dans les négociations fédérales-provinciales. La perception de la pension alimentaire et l'exécution des ordonnances à cet effet relèvent de la compétence des provinces. Un des problèmes au Canada, c'est que le divorce est régi par une loi fédérale, alors que l'exécution des ordonnances de pension alimentaire relève des provinces. Certains aspects sont donc de compétence fédérale et d'autres, de compétence provinciale.

• (1420)

Le secrétaire parlementaire a déclaré qu'il y avait des pourparlers entre le ministre de la Justice et ses homologues provinciaux. Eh bien, s'il voit là un signe que les choses bougent, c'est qu'il utilise un microscope, parce que c'est très peu visible. En 1992, les procureurs généraux avaient planifié deux conférences fédérales-provinciales, mais la ministre de la Justice d'alors les a annulées.

Bien sûr, il y a eu le référendum et divers autres événements, mais, en réalité, on n'a pas accordé la priorité à cette question que le gouvernement disait lui tenir beaucoup à cœur. Aucune priorité n'y a été accordée, on n'a rien fait à cet égard.

Aujourd'hui, le nouveau ministre de la Justice déclare notamment qu'un symposium doit avoir lieu du 10 au 12 mars, où l'on discutera de problèmes communs au gouvernement fédéral et aux provinces, notamment dans la Loi sur les jeunes contrevenants, d'autres concernant les paiements de la pension alimentaire, la prévention du crime et biens d'autres encore, qui exigent des négociations fédérales-provinciales.

Il y aura donc une conférence de deux jours et demi. Comment faire pour arriver à des résultats? Comment améliorer les choses en une rencontre de deux jours et demi à Toronto, entre les représentants du fédéral, des provinces, des municipalités et de divers organismes chargés de la prévention du crime au Canada? Il est absolument extraordinaire qu'on essaie de nous faire croire qu'on réalisera des progrès. Ce n'est pas le cas maintenant et rien ne permet de croire que le gouvernement fédéral veut faire des progrès dans ce domaine crucial.

Le fait est que, sous ce rapport, nous en sommes encore au siècle dernier. Même lorsque les tribunaux parlent de soutien et de ressources financières pour les mères séparées et leurs enfants, ils considèrent l'immobilier comme l'actif le plus important, soit la maison familiale ou d'autres propriétés meubles ou immeubles. Ils ne tiennent pas compte de l'élément crucial qui est la capacité du père de gagner un revenu; c'est pourtant le point principal à considérer.

Nous tournons autour du pot. C'est la valse hésitation: deux pas vers l'avant, trois pas vers l'arrière ou bien l'inverse. Si nous voulons que les choses marchent au Canada, il faut un minimum de logique. Il faut que le pays réponde aux besoins des enfants, qui sont notre avenir. Nous commettons de terribles injustices envers les enfants et notre avenir.

Si nous ne pouvons pas nous attaquer au problème, si le gouvernement fédéral et les provinces ne peuvent se concerter pour régler ce très grave problème que sont les moyens de subsistance de la mère et de ses enfants, si nous ne pouvons donner une aide conséquente, si nous en sommes réduits à dire à ces enfants et à leur mère qu'ils doivent se débrouiller sans les pensions alimentaires auxquelles ils ont droit et qui leur ont été accordées par nos tribunaux, si nous devons dire que c'est aux contribuables de prendre le relais, par des prestations d'aide sociale ou la charité publique, que disons-nous en fait? En disant cela, nous admettons que le pays ne fonctionne pas, que l'avenir n'est pas important et que nos enfants devront se débrouiller tout seuls. Nous avouons ne pas prendre la prévention du crime au sérieux et ne pas nous soucier des autres.

Si c'est ce que nous disons, je veux que tous les Canadiens le sachent. Ainsi, le choc ne sera pas trop grand et le réveil, pas trop brutal dans quelques années. Je veux que la population soit au courant de la situation afin qu'elle puisse y réagir.

Le gouvernement sait qu'il s'en moque. Il sait qu'il ne fera rien. Il ne se donnera pas beaucoup de mal pour nos enfants et nos leaders de demain. Il a fait son choix; il a décidé d'en faire très peu. C'est inadmissible. Les députés de ce côté-ci de la Chambre et la plupart des Canadiens ne peuvent accepter sa décision.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je suis heureux de suivre mon collègue de Cap-Breton, qui a parlé de façon claire et énergique de beaucoup de questions soulevées dans ce débat sur la réforme du droit de la famille proposée dans le projet de loi C-79.